

RAPPORT DE LA COMMISSION**chargée d'examiner la prise en considération d'un crédit-cadre de CHF 180'000 pour la mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés de Cugy****1) Préambule**

La Commission, composée de Mesdames Fabienne Chappuis, Marie-Christine Loup-Stucki (secrétaire et rapportrice), de Minou de Guili et Pierre Charpié, a siégé en dates des 21 mai et 5 juin 2019.

2) Rapport

La commission a été mise en oeuvre le 21 mai et a entendu les explications de Monsieur Jean-Pierre Sterchi, municipal en charge du dossier ainsi que visionné deux vidéos instructives (que la commission recommande d'être aussi visionnées par le Conseil communal).

Les commissaires se sont posés de nombreuses questions et en ont posés à M. Sterchi qui a répondu avec beaucoup de minutie et de conscience et elle l'en remercie. Après discussion, la commission est unanimement favorable à ce projet et donc à la création d'activités en faveur des seniors et souhaite vivement que ces derniers participent activement au projet.

L'idée centrale est que ce projet se développe sous l'égide de Pro Senectute mais que les seniors s'impliquent suffisamment pour en assurer la pérennité.

Dans ce cadre-là, la mise à disposition d'un local par la Commune est absolument indispensable. L'une des idées serait que les locaux actuels de l'UAPE dans la Maison Villageoise soient mis à disposition des seniors après le déménagement dans les futurs locaux dédiés à l'accueil des enfants, ou alors que la Commune décide enfin de réactiver le projet de rénovation de La Forge.

3) Recommandations de la Commission

A l'unanimité, les membres de la Commission considèrent le projet comme extrêmement intéressant et favorable à l'ensemble de la communauté villageoise et au vu de ce qui précède, la Commission recommande à l'unanimité au Conseil communal de :

- 1) d'accepter d'autoriser la Municipalité à mettre sur pied la méthodologie "Villages solidaires" en faveur des aînés de la commune de Cugy et, pour ce faire, de lui octroyer un crédit-cadre de CHF 180'000 (cent huitante mille francs) sur une durée de cinq ans conformément au tableau 2 du préavis 23-2019, y compris CHF 12'600 (douze mille six cents francs), non prévus au budget, dans les comptes 2019 et
- 2) de financer cette dépense par la voie budgétaire.

Cugy, le 11 juin 2019

Fabienne Chappuis
Marie-Christine Loup-Stucki
Minou de Guili
Pierre Charpié